

Date de la convocation : 21 juin 2024

Le jeudi 27 juin 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard de Vinci, salle René-Char, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 26 (27 à compter du point n°4)

VOTANTS : 30 (31 à compter du point n°4)

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS (à compter du point n° 4), Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Claire LETY donne procuration à Isabelle MOSER, Bastien REDDING donne procuration à Casimir PIERROT, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Mohamed BOUROUIS (absent du point n° 1 au point n°3), Jeanne DOCTEUR, Atika LHOUM, Laurent LE LEUXHE, Toufik LAADJAL

Secrétaire :

Uriell MARQUEZ

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL24_035 : Désignation de représentants de la Commune pour siéger à la Commission de Suivi de Site de l'usine Seine Aval d'Achères du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
Approuvée
- Délibération n°DEL24_036 : Rapport annuel 2023 relatif au Contrat de Ville
Approuvée
- Délibération n°DEL24_037 : Créations et suppressions de postes
Approuvée

- Délibération n°DEL24_038 : Mise à jour des emplois concernés par les astreintes
Approuvée

- Délibération n°DEL24_039 : Utilisation du fonds de solidarité de la région Ile-de-France
Pris Acte

- Délibération n°DEL24_040 : Tarifs et quotients 2024
Approuvée

- Délibération n°DEL24_041 : Fixation des redevances concernant le transport, la distribution et l'occupation du domaine public par les infrastructures d'énergie électrique et de gaz
Approuvée

- Délibération n°DEL24_042 : Garantie d'emprunt en faveur de CITALLIOS pour un prêt d'un montant de 5 millions d'euros
Approuvée

- Délibération n°DEL24_043 : Approbation de l'avenant n°1 relatif à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Montigny-lès-Cormeilles, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et la Communauté d'Agglomération Val Parisis
Approuvée

- Délibération n°DEL24_044 : Acquisition de la parcelle AN010 située Plaine des Copistes appartenant aux consorts Porthault
Approuvée

- Délibération n°DEL24_045 : Conclusion de conventions avec les bailleurs sociaux définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion des flux
Approuvée

- Délibération n°DEL24_046 : Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Approuvée

- Délibération n°DEL24_047 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2024 à l'Association de prévention spécialisée Aiguillage
Approuvée

- Délibération n°DEL24_048 : Modification de la convention type de mise à disposition de moyens pour les associations
Approuvée

- Délibération n°DEL24_049 : Avenants n° 2 aux conventions de mise à disposition et de moyens avec le CASEC, la Maison des loisirs et de la culture (MLC) et le Montigny Football Club (MFC 95)
Approuvée

- Délibération n°DEL24_050 : Renouvellement de la convention-type de mise à disposition de minibus à destination des associations Ignymontaines
Approuvée

- Délibération n°DEL24_051 : Avenant n° 1 à la convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux
Approuvée

- Délibération n°DEL24_052 : Subvention exceptionnelle à l'Association La Riposte Ignymontaine
Approuvée

- Délibération n°DEL24_053 : Récompenses aux jeunes diplômés
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.